

Relations Internationales - Attribution de subventions aux établissements scolaires et associations

Mme l'Adjointe GERDIL-DJAOUAT, Rapporteur : Selon les barèmes adoptés par le Conseil Municipal le 21 février 2002 et les demandes exprimées, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer les subventions suivantes :

I - à des associations

- 500 € à l'Association Jumelages la Poste France Télécom pour le déplacement de 20 personnes à Huddersfield (Angleterre) du 22 au 26 mai 2009 (échange culturel),
- 138 € au Syndicat CFDT Métallurgie Besançon et Haut-Doubs pour le déplacement de 9 personnes à Bielsko-Biala (Pologne) du 16 au 24 mai 2009 (échange social et culturel).

En cas d'accord, la dépense totale, soit 638 €, sera imputée au chapitre 65.048/6574.94036 CS 400.

II - à des organismes publics d'enseignement

- 534 € au Collège Proudhon pour le déplacement de 40 élèves à Gehrden (Allemagne) du 9 au 20 novembre 2009 (échange scolaire),
- 382 € au Collège Voltaire pour le déplacement de 28 élèves à Ciudad Real (Espagne) du 26 mai au 3 juin 2009 (échange scolaire),
- 368 € au Lycée Pierre-Adrien Pâris pour le déplacement de 8 personnes au Burkina Faso du 23 octobre au 5 novembre 2009 (échange professionnel).

En cas d'accord, la dépense totale, soit 1 284 €, sera imputée au chapitre 65.048/65737.94036 CS 400.

Proposition

Le Conseil Municipal est invité à statuer sur ces propositions d'attribution de subvention.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 1, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 9 octobre 2009.